

MINSANTE / CORRUSS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

DATE : 19/01/2024

REFERENCE : MINSANTE N°2024 - 01

**OBJET : BEYFORTUS®(NIRSEVIMAB) 100MG : MODALITES DE REPARTITION DU
VOLUME RESIDUEL DE DOSES**

☒ **Pour action**

☒ **Pour information**

Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé par le précédent MINSANTE n°2023_28 relatif à l'approvisionnement de la spécialité pharmaceutique Beyfortus® (nirsévimab), le dernier réassort se termine et les stocks font état d'un volume résiduel de doses de nirsévimab 100 mg.

La volumétrie de doses restantes de Beyfortus® 100mg permet de proposer une allocation supplémentaire à l'ensemble des établissements de santé dotés de maternité, ayant validé une commande pour ce dosage lors du dernier réassort. Le volume de cette allocation sera, comme précédemment, calculé au prorata des naissances de l'établissement. Les prises de commande par le laboratoire débiteront le mardi 23 janvier et les livraisons vers les établissements de santé suivront dès le lendemain.

La possibilité d'organiser des réallocations entre les établissements de santé, comme mentionnée dans le précédent MARS, est maintenue, ainsi que la nécessité de mise à jour hebdomadaire par l'établissement du stock de Beyfortus® via la plateforme « e-Dispostock ».

Pour mémoire, cette campagne d'immunisation des nouveau-nés contre les infections à VRS s'achèvera à écoulement complet du stock réservé par l'Etat et l'information sur la prévention et le respect des gestes barrières, qui représentent la meilleure solution pour se prémunir de la bronchiolite, reste indispensable.

Nous remercions vivement l'ensemble de vos équipes pour leur mobilisation forte tout au long de cette campagne d'immunisation des nouveau-nés contre les infections à VRS.

Dr Grégory EMERY
Directeur Général de la Santé

Signé